



sauhaile de vevey

renvoi en commission

14-POS-076

Postulat

QUEL TRAITEMENT RESERVE L'EVAM AUX PERSONNES VULNERABLES, EN PARTICULIER SUR LE PLAN MEDICAL ?

La situation des migrant-e-s, débouté-es de l'asile, dans le canton de Vaud se dégrade de jour en jour. Leur dignité d'êtres humains, leur droit à une existence privée et sociale, leur santé physique et psychique sont constamment mis en danger, voire piétinés. Les personnes les plus vulnérables, comme les malades, les personnes traumatisées ou les enfants sont particulièrement touchées. Ce constat est aujourd'hui notamment établi par des médecins, des infirmier-e-s de la Polyclinique médicale universitaire (PMU); il est aussi fait par des médecins et du personnel soignant en charge du suivi médical de ces personnes.

Des exemples, parmi d'autres, de situations inacceptables :

- Celles des familles avec des enfants placées dans les centres d'urgence. Quelles sont en outre les conséquences pour l'avenir d'un enfant et son équilibre psychique de devoir changer d'école cinq fois en deux ans et demi, du fait des déplacements incessants dont leur famille sont l'objet ?
- Celles de femmes, placées dans un foyer de célibataires: 4 ou 5 d'entre elles doivent cohabiter avec de nombreux hommes, ce qui, inévitablement, conduit à des situations de harcèlement et porte atteinte à leur santé psychique;
- En octobre 2013, un homme souffrant de diabète a été placé au sleep-in de Morges, sans nourriture compatible avec sa maladie ni argent pour s'en procurer, et sans accès à une structure de jour. Un autre est resté pendant une semaine avec un abcès dentaire, avec pour seul «traitement» des comprimés de Dafalgan distribués par des agents de sécurité.
- Un jeune Syrien arrivé en Suisse en septembre 2013 a été placé dans un abri antiatomique qui lui a fait revivre le traumatisme de la guerre; malgré les injonctions pressantes de la PMU faisant état de crises d'angoisse et de propos suicidaires, il a fallu deux mois à l'EVAM pour le transférer dans un autre hébergement.
- L'établissement ne s'est pas non plus ému lorsqu'une jeune mère turque menacée de mort par son mari a demandé protection. Il aura fallu l'intervention de la PMU et d'une association pour que l'EVAM lève le petit doigt... au bout d'un an!

Misère matérielle et sociale, dépressions, crises d'angoisses, bagarres, automutilations et suicides rythment le quotidien des personnes qui espèrent ou espéraient trouver refuge en Suisse. En violation de son devoir légal d'assistance, l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) fait prévaloir la logique punitive sur les besoins sociaux et médicaux des personnes.

L'EVAM abuse régulièrement de son pouvoir en expulsant des migrant-e-s des structures d'hébergement, en mettant en danger leur santé ou encore en les baladant de foyer en foyer sans droit de recours. Ces déplacements incessants, comme les conditions de logement dans les abris et les foyers d'urgence, ont des effets très négatifs sur l'état de santé physique et psychique de ces personnes. Cette violence institutionnelle crée des situations de détresse extrême, qui aboutissent à des drames: fin 2003, un homme est mort en se défenestrant au foyer d'aide d'urgence de Venes, un autre est resté paralysé après avoir sauté du toit du centre de Vevey, un troisième a tenté de s'immoler devant les bureaux du Service de la population

(SPOP), un quatrième s'est ouvert les veines dans les toilettes d'un abri PC.

L'EVAM met en danger la santé et la sécurité des migrant-e-s. Faisant régulièrement fi de l'avis de la Policlinique médicale universitaire (PMU), il laisse croupir durant des mois des personnes particulièrement vulnérables dans des abris antiatomiques.

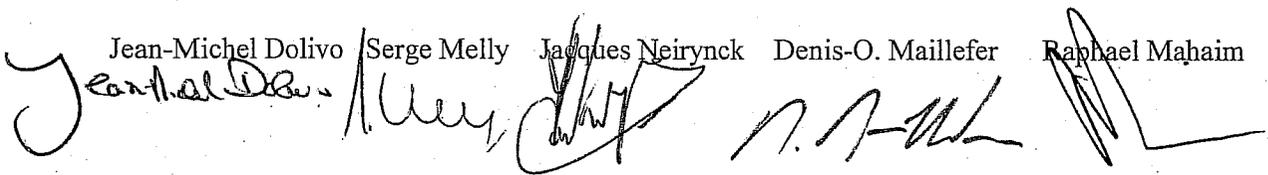
Les personnes déboutées qui trouvent à se loger chez une connaissance sont aussitôt privées des prestations de l'aide d'urgence, en particulier de la couverture maladie. Comment pourraient-elles contracter une nouvelle assurance, sachant qu'elles devront attendre des mois avant de recevoir un subside et qu'elles n'ont de toute façon pas les moyens de payer la franchise?

Le service de la Policlinique médicale universitaire (13 infirmier-e-s pour des milliers de «patients»!) chargé du suivi des demandeurs d'asile doit être immédiatement renforcé, par un doublement du personnel infirmier et par l'engagement de médecins, y compris psychologues et psychiatres, pour assurer une permanence dans les centres. Le pouvoir décisionnel sur les conditions d'hébergement des migrants et sur l'accès aux soins dentaires devrait être confié à ce service. Il est inadmissible que des personnes sans formation médicale puissent s'asseoir sur les prescriptions des professionnels et ainsi mettre en danger des vies humaines. L'affiliation à l'assurance maladie de base doit en outre être garantie à toutes et tous, conformément à la Constitution fédérale.

Les député-e-s soussigné-e-s demandent au Conseil d'Etat de rédiger un Rapport permettant de faire le point sur le traitement réservé par l'EVAM aux personnes vulnérables, particulièrement en matière de santé psychique et physique, rapport qui doit servir à proposer des moyens pour garantir véritablement l'accès aux soins, physiques et psychiques, de ces personnes.

Le 10 juin 2014

Jean-Michel Dolivo Serge Melly Jacques Neiryneck Denis-O. Maillefer Raphael Mahaim



Liste des députés signataires – état au 3 juin 2014

Kappeler Hans Rudolf	Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre
Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lachat Patricia	Payot François	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Marion Axel	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Treboux Maurice
Matter Claude	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Meinenberger Daniel	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meldem Martine	Renaud Michel	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Rey-Marion Ailette	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Rezzo Stéphane	Volet Pierre
Miéville Laurent	Richard Claire	Vuarnoz Annick
Miéville Michel	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Romano Myriam	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet Catherine	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wyssa Claudine
Neiryneck Jacques	Rubattel Denis	Yersin Jean-Robert
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric

Liste des députés signataires – état au 3 juin 2014

Aellen Catherine	Chapalay Albert	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chappuis Laurent	Eggenberger Julien
Apothéloz Stéphanie	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine	Epars Olivier
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne
Bendahan Samuel	Collet Michel	Gander Hugues
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Genton Jean-Marc
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Germain Philippe
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald	Glauser Alice
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Glauser Nicolas
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Golaz Olivier
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grandjean Pierre
Bory Marc-André	Debluè François	Grobéty Philippe
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Guignard Pierre
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Brélaz François	Despot Fabienne	Haury Jacques-André
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Hurni Véronique
Buffat Michaël	Divorne Didier	Induni Valérie
Butera Sonya	Doливо Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne